



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	19

Date de convocation
28/03/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M Alain JAMMES ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
28/03/2022

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-34 : - COMMUNE : Budget primitif 2022

Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au Maire en charge des finances, présente au Conseil municipal le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2022 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- Section de fonctionnement : 2 097 908,48 €
- Section d'investissement : 1 868 169,71 €

Monsieur le Maire prend la parole pour inviter le Conseil municipal à se prononcer sur le budget.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (2 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 16 voix POUR), d'adopter le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2022 tel qu'il lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

